

Élections départementales et régionales : comment voter par procuration

Les élections départementales et régionales auront lieu simultanément les dimanches 20 et 27 juin 2021. Si vous êtes absent les jours de ces scrutins, voici la marche à suivre pour effectuer une demande de procuration. N'attendez pas le dernier moment !

Mis en ligne le 07 juin 2021



Le vote par procuration

Le vote est un acte citoyen par lequel chaque électeur est invité, dans le secret de l'isoloir, à participer à la vie publique. La loi vous offre également la possibilité d'établir une procuration, par laquelle vous confiez à la personne de votre choix le soin de voter en votre nom.



Le mandant est la personne qui donne procuration (celle qui ne peut se déplacer au bureau de vote). Le mandataire est la personne qui reçoit la procuration (celle qui se déplacera au bureau de vote à votre place).

Trois possibilités pour effectuer cette démarche

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez vous faire représenter par un électeur de votre choix.

- > Seules conditions : cet électeur doit être inscrit sur les listes électorales de votre commune et avoir + 18 ans
- > Il n'est pas nécessaire que cette personne vote dans le même bureau que vous

Au commissariat ou au tribunal d'instance

- > **Commissariat de Sèvres**
4 avenue de l'Europe
01 41 14 09 00
- > **Tribunal d'instance de Boulogne-Billancourt**
35 rue Paul Bert
01 46 03 08 17

Une permanence sera assurée afin de faire établir votre procuration les mardis 15 et 22 juin 2021 de 9h30 à 12h, dans les locaux de la police municipale (1392, avenue Roger Salengro). Seules les procurations au format papier seront traitées.

En téléchargeant le formulaire disponible sur Internet

- > Remplissez [le formulaire de vote par procuration](#) sur votre ordinateur ou à la main
- > Imprimez-le. Attention : pas de recto-verso
- > Remettez-le en personne et en présentant un justificatif d'identité, au commissariat ou au tribunal d'instance

En utilisant le dispositif "Maprocuration"

Vous pouvez effectuer [votre demande de procuration en ligne](#) ➡ avant de vous rendre au commissariat pour valider votre identité.

Cette nouvelle procédure, en partie dématérialisée, permet un suivi numérique de votre demande et un envoi rapide et sécurisé à votre commune.

[Plus d'infos sur "Maprocuration"](#)

N'attendez pas le dernier moment pour établir votre procuration !

Les élections départementales et régionales 2021

Quand voter ?

À Chaville, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h, dimanches 20 et 27 juin 2021.

Où se trouve votre bureau de vote ?

[Consultez la liste des bureaux de vote](#)

Pensez à **vérifier votre situation électorale** ↗ afin de connaître avec exactitude le numéro et l'adresse de votre bureau de vote.



☰ RETOUR À LA LISTE



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS